

DECISION 30/2025**autorisant un virement de crédit**

Le Maire de la Commune de Chevreuse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5217-10-6 ;

Vu la délibération 2023-30 du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération 2025-13 du Conseil Municipal en date du 08 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025,

Vu la délibération 2025-15 du Conseil Municipal en date du 08 avril 2025 autorisant Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % de dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des ajustements comptables de fin d'année par le biais de virements de crédits entre les chapitres sur le budget 2025.

DECIDE**Article 1^{er} :**

D'autoriser les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60624-325 : Fournitures non stockées - Produits de traitement	0.00 €	2 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60624-512 : Fournitures non stockées - Produits de traitement	2 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 700.00 €	2 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739115-01 : Prél. / contribution pour le redressement des finances publiques	176 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739218-01 : Autres prél. pour reversements de fiscalité entre coll. locales	0.00 €	176 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	176 000.00 €	176 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	178 700.00 €	178 700.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2031-510 : Frais d'études	71 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-515 : Frais d'études	0.00 €	71 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	71 700.00 €	71 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111-518 : Terrains nus	0.00 €	48 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2116-025 : Cimetière	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2121-511 : Plantations d'arbres et d'arbustes	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-211 : Autres agencements et aménagements	0.00 €	9 220.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-331 : Autres agencements et aménagements	0.00 €	9 220.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-515 : Autres agencements et aménagements	67 140.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21316-025 : Constructions équipements du cimetière	0.00 €	9 920.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-020 : Install. générales ... des constructions - Bâtiments publics	9 920.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	97 060.00 €	97 060.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	168 760.00 €	168 760.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Article 2 :

Il sera rendu compte de la présente décision lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Accusé de réception en préfecture
078-217801604-20251219-30-25-DE
Service de l'Accusé de Réception
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception au contrôle de légalité ;
- Date de sa publication et/ou notification.

Dans ces mêmes conditions, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir compter de la réponse de l'administration. Le silence de cette dernière pendant deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 :

Cette décision sera transmise en Préfecture et publiée par affichage numérique sur le site internet de la commune

Fait à Chevreuse, le 18 décembre 2025.



Le Maire,

Anne HÉRY - LE PALLEC

